



DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île et Malestroit

DECISION DU DIRECTEUR N° 22/078

Portant délégation en faveur de Monsieur Erwan PRIVAT, Directeur-Adjoint

- Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986,
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune,
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 12 février 2021, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Bretagne Atlantique, de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1^{er} mars 2021,
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant M. Erwan PRIVAT dans le cadre de la convention de direction commune, directeur adjoint des centres hospitaliers Bretagne Atlantique, Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et Quiberon à compter du 1^{er} mars 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Erwan PRIVAT, Directeur-Adjoint en charge des sites de Josselin et de Malestroit pour les pièces se rapportant à l'activité :

- Des sites de Josselin et de Malestroit,

à l'exception des marchés publics, des conventions de portée générale, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mesures d'ordre disciplinaire, des mémoires présentés devant les juridictions et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Monsieur Erwan PRIVAT de rendre compte régulièrement au Directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la convention de direction commune, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Erwan PRIVAT, cette délégation est confiée à l'un des directeurs adjoints suivants :

Madame Valérie Jeanne, Directrice-Adjointe,
Monsieur François MALPOT, Directeur-Adjoint

ARTICLE 4 :

Cette décision prend effet à la date de sa signature. Toute décision contraire concernant le même objet est abrogée à compter de cette date.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes, 26 septembre 2022

Vu pour acceptation,

Le Directeur-Adjoint



Erwan PRIVAT

La Directrice Déléguée

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Valérie JEANNE

Le Directeur Général
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique



Philippe COUTURIER

Le Directeur-Adjoint

François MALPOT

Destinataires :

- Trésorier Principal
- M Erwan PRIVAT
- Équipe de Direction
- Affichage
- Archive Direction